

BONJOUR MONSIEUR LE MAIRE

J. L. RENARD

C'était il y a quelques années, le titre d'une émission radiophonique, qui, tous les matins, nous faisait partager les projets, les espoirs et les réalisations d'un maire d'une commune de la « France profonde ». Bien mieux qu'un cours d'instruction civique, le dialogue entre le journaliste et le maire nous donnait la dimension du pouvoir dont dispose le premier magistrat dans la commune qu'il a en charge.

Mais, depuis quand les communes confient-elles leur destinée à un maire ? Au Moyen-Age, ce terme (du latin « major ») servait à désigner les titulaires de beaucoup de fonctions différentes.

Sous les Mérovingiens, le Maire du Palais (major domus) fut chargé de l'administration de la demeure royale.

Lorsque les communes se constituèrent dans la société féodale, on donna le nom de mayeur, ou maire, à celui des

membres du corps municipal qui le présidait et personnifiait plus particulièrement le pouvoir exécutif dans la commune.

A partir du XVIII^e siècle, le maire est « suggéré » ou même imposé par le roi : il devient l'oreille du pouvoir central au sein de l'assemblée consulaire.

A la fin du XVII^e siècle, les fonctions de maire furent érigées en office.

Dans son histoire de l'Hospice, Lombard-Dumas précise : « Pour subvenir aux prodigalités royales, un édit d'Août 1692 avait établi des charges vénales et des maires perpétuels dans les principales villes du royaume et dans toutes celles du Languedoc. La dignité de maire était vendue au plus offrant ; ses fonctions duraient autant que lui ; elles le dispensaient de garde, de taille, logement des gens de guerre etc

Le premier maire de Sommières fut Monsieur de Villevieille qui paya ce poste 8 000 F¹. Bien qu'héréditaire, cette charge pouvait être revendue, c'est ce que fit Monsieur de Villevieille au bout d'un an environ ».

Boisson nous apprend qu'en 1698, l'élection des consuls ne présente plus d'intérêt car depuis la création de l'office de maire, la charge de premier consul a perdu toutes ses prérogatives, entre autres d'assister aux États de la Province.

¹Je pense qu'il faut lire 8 000 livres : Lombard-Dumas a commis un anachronisme !

Ce fut Monsieur d'Albenas à qui Monsieur de Villevieille avait cédé sa charge de Maire perpétuel qui se présenta comme député de Sommières à l'assemblée des États cette année-là.

L'office de maire fut supprimé et rétabli selon l'humeur du moment (et les besoins des finances publiques) pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Notons au passage qu'en 1772, l'Assemblée Consulaire se propose de faire racheter la charge par la commune de façon à pouvoir nommer le maire qui lui plaira ; mais le comte d'Harling brigue la place et la commune se retire.

A partir de 1775, le premier consul ajoute à son nom celui de Maire et il est élu pour 4 ans.

En 1789, c'est le maire qui préside le Conseil Municipal. Ayons une pensée pour le chirurgien Oubxet, qui, Maire en 1794 (an III de la République) fut emprisonné à Nîmes pour sa tiédeur révolutionnaire et fut sauvé de l'échafaud par le 9 Thermidor.

Sous l'Empire, le Maire est une émanation directe du pouvoir central et celui qui n'est pas assez docile est rapidement destitué.

Il faudra arriver en 1848 pour voir le début des élections démocratiques et, est-ce un signe de l'importance de l'Histoire dans notre ville, son premier maire élu fut Emile Boisson auteur de l'Histoire de Sommières.

ILS ONT PRESIDE AUX DESTINEES DE SOMMIERES

De la création de la charge de Maire jusqu'à la Révolution

14.4.1693	Raymond de PAVEE de VILLEVIEILLE	Achète pour 8000 livres la charge de Maire Perpétuel ; il se retire pour reprendre la place de Gouverneur Meurt en 1710
	Mr d'ALBENAS Mr SAINT AMAND de MOISSAC	Son beau-frère le remplace à titre provisoire car il n'a pas les moyens d'acheter la charge
1711	Mr Anne Ignace CHRETIEN	Achète la charge à la veuve de Mr d'Albenas
1714		Retour aux anciennes formes d'élections consulaires : l'office de Maire est liquidé
Août 1722		L'office de Maire est rétabli. La communauté désire en faire l'acquisition, mais le comte d'Harling, gouverneur, l'acquiert pour le céder à :
2.12.1723 1725	Pierre NOGAREDE	L'office de Maire est à nouveau supprimé, et rétabli en 1734
27.2.1735 1742	Mr de CLARY le Vicomte de NARBONNE-PELET Antoine NAZON	acquiert la charge et la remet à :
11.7.1756	Louis VITOU	
8.11.1760	Pierre NIEL	
Mai 1766		L'office de Maire est supprimé et rétabli en 1771

Août 1772	Mr PUECH	révoqué en 1775
1775	Mr PRADES	premier consul ajoute à son titre celui de Maire
1779	Mr de PROVENCE	
1783		La communauté retire au Gouverneur le droit de désigner les consuls
	Mr CHRESTIEN	nommé Maire se retire
	Mr GAUTHIER	est choisi par le Gouverneur
1787	Pierre GAUTHIER	succède à son frère

De la Révolution aux élections de 1848

1791	BARNY de ROUX	
13.12.1790	ROUX	(il s'agit du même mais il a abandonné la particule)
27.1.1791	Pierre OUBXET	Chirurgien
20.7.1793		destitution de la Municipalité
	Antoine VIGER	Maire
12 Brumaire An III	Jean-François PUECH	
26 Brumaire An IV	D'ALBENAS	Président du Directoire
29 Frimaire An IV	SICARD	Commissaire
26 Ventôse An IV	ALLIER et RIBOT	refusent la Présidence
15 Messidor AN IV	ALLIER	Président
2ème jour complém. An IV	D'ALBENAS	réintégré Président

14 Messidor An VIII	VIGER	nommé Maire par le Préfet
7 Mai 1809	René MAURIN	1er adjoint faisant fonction de Maire
21 Octobre 1810	J.ENCONTRE- GAUTIER	nommé par le Préfet
19 Juillet 1818	François PLANQUE	nommé par le Préfet
1er Septembre 1821	J.J. de LAMONIE	nommé par le Préfet
6 Juin 1829	PORTALIER Fils	nommé par le Préfet
10 Août 1830	J. Barthélémy GRIOLET fils	nommé par le Préfet
3 Janvier 1841	A.AUBANEL- DELPONT	nommé par ordonnance royale

Les Maires élus de Sommières depuis 1848 :

4 Octobre	1848	Émile BOISSON	(Notaire)
4 Août	1852	Émile BOISSON	réélu
16 Septemb.	1866	Jules ROUX	
12 Février	1874	Jules ROUX	réélu
5 Février	1877	Jean RUNEL	
22 Juin	1877	Gustave DAX	(Médecin) nommé par décret
20 Janvier	1878	Jean RUNEL	
3 Février	1878	Camille BONNAURE	
8 Août	1878	Frédéric GAUSSORGUES	(Ingénieur Arts et Manufactures)
3 Mars	1881	Edmond BOISSON	(Vins-raisins secs)
30 Avril	1882	Alphonse OLIVIER	

27 Mai	1888	Frédéric GAUSSORGUES,	Conseiller Général, député du Vigan en 1890
15 Mai	1892		réélu mais refuse son mandat
15 Mai	1892	Louis JEANJEAN	démission du C.M. le 23 Août 1893 (drame mystérieux : Antoinette Ménal)
15 Octobre	1893	Edmond BOISSON	(démission Mars 1896)
17 Mai	1896	Louis JEANJEAN	(Vins)
20 Mai	1900	Hippolyte GAUSSEN	(Vins)
15 Mai	1904	Charles GUERIN	(Viticulteur) (a reçu Fallières en 1907)
17 Mai	1908	Gustave BARBUT	(Cordonnier - clerc d'huissier)
19 Mai	1912		réélu
10 Décembre	1919	Louis THEROND	(Mécanicien)
16 Mai	1925	Albin PELISSIER	(Instituteur) refuse son man- dat car en activité
		Louis BERNARD	élu à sa place
1 Novembre	1925	Albin PELISSIER	(à la retraite)
18 Mai	1929	Alfred LAURET	
27 Octobre	1930	Raoul GAUSSEN	(Vins)
10 Mai	1935		réélu
13 Octobre	1944	Ernest FRANCOIS	président du Comité Local de Libération puis de la délégation spéciale (désigné)
19 Mai	1945	Ernest FRANCOIS	(Secrétaire de mairie)
27 Octobre	1947		réélu

2 Juillet	1948	Clément GAUSSEN	(Employé chemin de fer)
2 Mars	1952	Jean VERCLER	(Comptable EDF)
8 Mai	1953		réélu
21 Mars	1959	Roger ANDRE	(Médecin)
20 Mars	1965		réélu
26 Mars	1971	Albert CRUMIERE	(Dr Vétérinaire)
25 Mars	1977	Louis DUCROS	(Directeur Caisse d'Epargne)
18 Mars	1983	Jean-Marie CAMBACERES	(Conseiller de Tribunal Administratif administrateur, Civil) - Député 2ème Circonscription - 12 06 1988
24 Mars	1989		réélu
10 Février	1992		démission
10 Février	1992	Madeleine SOLIGNAC	intérim
17 Avril	1992	Madeleine SOLIGNAC	